



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du **13 avril 2026**, à 18 h 45, qui sera tenue au centre municipal, situé au 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon, le comité de démolition sera appelé à rendre une décision à l'égard de deux (2) demandes de démolition :

Demande de démolition n° 2

- Cette demande de démolition concerne le lot 2 642 413, sis au 1152, rue du Pont;
- Demande visant à démolir une résidence unifamiliale isolée de 1801 en entier ainsi que ses bâtiments accessoires détachés en conformité avec le *Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles*.

Demande de démolition n° 3

- Cette demande de démolition concerne le lot 2 642 419, sis au 1170, rue du Pont;
 - Demande visant à démolir une résidence unifamiliale isolée de 1840 en entier ainsi que son bâtiment accessoire détaché en conformité avec le *Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles*.
2. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité.
 3. Toute personne intéressée peut transmettre ses observations et ses questions par écrit à la Municipalité en **avant midi, le 13 avril 2026**, soit par la poste, par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, ou à info@mun-sld.ca.
 4. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter.
 5. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel ou téléphone avec la conseillère en urbanisme, Mme Charlotte Kronstrom-Labrie : 418 889-9715 p. 2242, ckronstromlabrie@mun-sld.ca

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,

Ce 19^e jour de mars 2026,

(S) *Eric Boisvert*

.....
Éric Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier